

COMMUNIQUE

ERRATUM

Les actionnaires sont informés des modifications suivantes apportées aux informations publiées dans l'annexe des comptes sociaux de l'exercice et le rapport de gestion du Conseil mis en ligne sur le site internet de la Société :

Page	Version publiée	Version modifiée
p. 12 de l'annexe des comptes sociaux, section A.4.2.1 2 ^{ème} §	« (...) soit 13.240 € le m2/ 8.3490€ le m2. »	« (...) soit 13.240 € le m2/ 8.390€ le m2. »
p. 17, 2 ^{ème} § du rapport de gestion	« (...) et 2.000.000 EUR au titre de la 2 ^{ème} demande de liquidation d'astreinte »	« (...) et 4.000.000 EUR au titre de la 2 ^{ème} demande de liquidation d'astreinte »

Les actionnaires sont par conséquent invités à lire le rapport en substituant les chiffres figurant dans la colonne de droite ci-dessus. Cela pourra leur être précisé à nouveau en cours d'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (immobilier, papier, casinos) est coté sur le marché Eurolist C NYSE Euronext Paris (ISIN FR0000035719). Électricité et Eaux de Madagascar détient la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuse - SAIP, agissant directement et indirectement via la SNC Paris Croix des Petits Champs, et la SARL Les Vergers, société immobilière ayant la qualité de marchand de biens. Électricité et Eaux de Madagascar détient une participation dans Gascogne qui en fait un des plus importants actionnaires de cette société cotée sur Eurolist C.